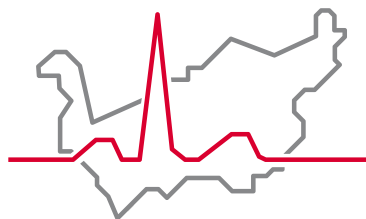


Travailler en Suisse, à l'Hôpital du Valais

Brochure d'information



Hôpital du Valais
Spital Wallis

Traitement masculin/féminin

Afin de rendre la lecture plus aisée, nous avons fait le choix de ne pas retranscrire les doubles formulations «masculin/féminin» dans les textes. Nous remercions les lectrices de leur compréhension.

Impressum

Editeur: Hôpital du Valais, Direction générale, 1950 Sion

Auteur: Direction des Ressources Humaines de l'Hôpital du Valais,
Avenue du Grand-Champsec 86, 1950 Sion

Layout: Eddy Pelfini Graphic Design, Sion

Impression: Imprimerie Schmid, Sion

Réf.: 627450 – 07/2018

- 04 **Pourquoi choisir le Valais?**
 - Une qualité de vie unique
 - Un cadre exceptionnel
- 06 **L'Hôpital du Valais, un employeur de référence dans une branche d'avenir**
 - Une technique et un matériel de pointe
 - Des conditions de travail avantageuses
- 09 **Votre candidature**
- 10 **Les formalités en bref**
 - La reconnaissance de diplôme
 - Les différentes autorisations de travail ou permis de travail
- 11 **Les salaires et les prestations sociales**
 - Un exemple concret...
 - Les impôts
 - AVS-AI-APG
 - Les allocations familiales
 - L'assurance chômage (AC)
 - L'assurance-accident (LAA)
 - Perte de gain maladie
 - LPP PRESV – Prévoyance professionnelle et RETASV – Retraite anticipée
 - Contribution professionnelle
- 15 **Les autres assurances obligatoires**
 - L'assurance-maladie
 - L'assurance responsabilité civile pour véhicule
- 16 **S'installer en Suisse**
 - Louer un appartement ou une maison
 - Le déménagement
 - Le regroupement familial
 - Effectuer les premières démarches administratives
- 18 **Adresses utiles**

POURQUOI CHOISIR LE VALAIS ?

Les opportunités d'emploi sont nombreuses.

Infirmiers, infirmières, kinésithérapeutes (physiothérapeutes), ergothérapeutes, sages-femmes, médecins, sont des professions très demandées en Suisse.

Grâce à la mise en place des accords bilatéraux entre la Suisse et les pays de l'Union européenne, il existe une véritable libre circulation des personnes, ce qui permet aux Européens de travailler en Suisse facilement en bénéficiant des mêmes droits que les travailleurs locaux.

Une qualité de vie unique

Les salaires sont difficilement comparables pour un même poste entre deux pays et il faut tenir compte de nombreux facteurs tels que le secteur d'activité, l'expérience dans la fonction, l'âge ou les diplômes obtenus. Cependant, même si le coût de la vie en Suisse est en général plus élevé que dans d'autres pays, la différence entre le salaire brut et le salaire perçu, qui correspond aux charges salariales, est quant à elle beaucoup moins importante ! Celle-ci ne représente en effet que 13 à 17% du salaire brut d'un employé d'une trentaine d'années, alors qu'en France par exemple, elle est d'environ 23% !

Le sentiment de sécurité qui y règne, son offre culturelle et de loisirs, sa stabilité économique et politique, ainsi que ses habitants de nature calme et discrète font de la Suisse un pays paisible où il est agréable de vivre.

Un cadre exceptionnel

Doté d'un climat méditerranéen grâce à ses montagnes qui le protègent, le Valais peut offrir annuellement jusqu'à 2000 heures d'ensoleillement !

Depuis la plaine du Rhône, d'où s'étirent de nombreuses vallées menant vers de célèbres stations touristiques, mais aussi vers des villages moins connus au charme authentique et pittoresque, jusqu'aux nombreux sommets qui la surplombent, le panel d'activités tant hivernales qu'estivales est ici tout aussi varié et diversifié qu'étonnant et extraordinaire. Les grands centres urbains tels que Lausanne se situent à environ une heure de route.

Les nombreux produits du terroir et les différents crus de la région, ainsi que la convivialité et la chaleur de ses habitants si fiers de leur canton, font du Valais un endroit qui mérite mieux qu'être découvert en vitesse, il mérite que l'on s'y arrête... au risque de s'y installer définitivement !

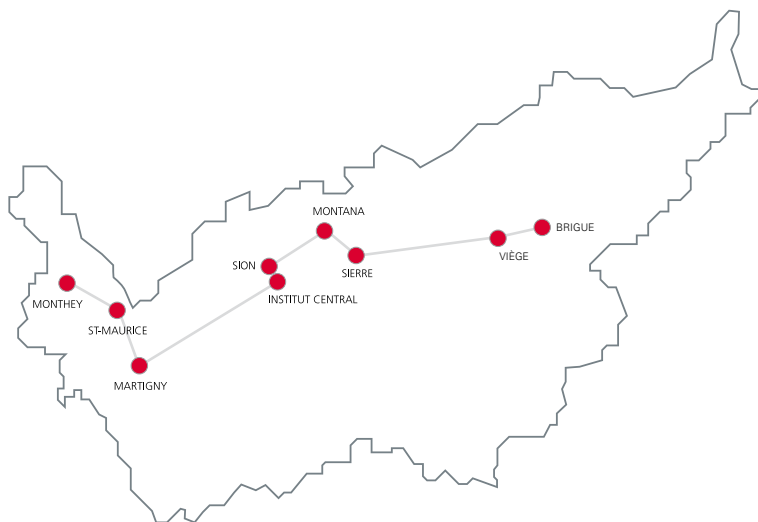


L'HÔPITAL DU VALAIS, UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE DANS UNE BRANCHE D'AVENIR



Avec près de 5'400 collaborateurs, l'Hôpital du Valais est le plus grand employeur du Canton du Valais. Il offre une palette variée d'activités, la possibilité d'élargir ses connaissances par des **formations continues et de spécialisations**, ainsi que des perspectives d'évolution de carrière.

L'Hôpital du Valais propose également plusieurs lieux de travail possibles et l'opportunité d'évoluer dans un contexte bilingue. Voici un aperçu des sites avec répartition des disciplines:



MONTHHEY (0800 012 210)**Pôle de psychiatrie et psychothérapie du Valais romand**

- MÉDECINE ET PSYCHIATRIE PÉNITENTIAIRE
- PSYCHIATRIE DE LIAISON
tous les établissements hospitaliers du Valais romand
- PSYCHIATRIE-PSYCHOTHÉRAPIE COMMUNAUTAIRE POUR TOUT ÂGE
traitements de jour et consultations ambulatoires à Monthey, Martigny, Sion et Sierre
- PSYCHIATRIE-PSYCHOTHÉRAPIE HOSPITALIÈRE
Enfants-adolescents à Sierre
Adultes à Monthey et Montana
Personnes âgées à Monthey et St-Maurice

ST-MAURICE (027 604 6655)**Clinique St.-Amé**

- GÉRIATRIE
- PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

MARTIGNY (027 603 9000)

- ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION
- CENTRE DU TRAITEMENT DE LA DOULEUR
- GASTROENTÉROLOGIE
- GÉRIATRIE
- MÉDECINE INTERNE
- NÉPHROLOGIE
- OPHTALMOLOGIE
- ORL & CCF
- ORTHOPÉDIE / TRAUMATOLOGIE
- RADIOLOGIE
- SOINS CONTINUS
- SOINS PALLIATIFS
- URGENCES

SION (027 603 4000)

- ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION
- ANGIOLOGIE
- CARDIOLOGIE
- CENTRE DU SEIN
- CHIRURGIE GÉNÉRALE
- CHIRURGIE CARDIAQUE
- CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
- CHIRURGIE PÉDIATRIQUE
- CHIRURGIE THORACIQUE
- CHIRURGIE VASCULAIRE
- CHIRURGIE VISCÉRALE
- GASTROENTÉROLOGIE
- GYNÉCOLOGIE / OBSTÉTRIQUE
- MÉDECINE INTERNE
- MÉDECINE NUCLÉAIRE
- NÉPHROLOGIE
- NEUROCHIRURGIE
- NEUROLOGIE
- NEURORADIOLOGIE
- ONCOLOGIE
- ORL & CCF
- ORTHOPÉDIE / TRAUMATOLOGIE
- PÉDIATRIE / NÉONATALOGIE
- PNEUMOLOGIE
- RADIOLOGIE
- RADIO-ONCOLOGIE
- SOINS INTENSIFS ET CONTINUS
- STROKE UNIT
- URGENCES (ADULTES / ENFANTS)
- UROLOGIE

MONTANA (027 603 8000)**Centre valaisan de pneumologie****Walliser Zentrum für Pneumologie**

- RÉADAPTATION CARDIO-VASCULAIRE
- RÉADAPTATION EN MÉDECINE INTERNE ET ONCOLOGIQUE
- RÉADAPTATION MUSCULO-SQUELETTIQUE
- RÉADAPTATION PULMONAIRE
- LABORATOIRE DU SOMMEIL
- LITS D'ATTENTE

SIERRE (027 603 7000)

- ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION
- CENTRE DE LA MÉMOIRE
- CENTRE MÉTABOLIQUE
- CHIRURGIE GÉNÉRALE
- CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
- CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTIVE, ESTHÉTIQUE ET DE LA MAIN
- DERMATOLOGIE
- GÉRIATRIE
- MÉDECINE INTERNE
- NÉPHROLOGIE
- PERMANENCE MÉDICO-CHIRURGICALE (LU-VE 9 H-18 H)
- PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
- RADIOLOGIE
- RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE DE LA PERSONNE ÂGÉE
- UROLOGIE

INSTITUT CENTRAL DES HÔPITAUX (027 603 4700)

Les disciplines suivantes sont disponibles pour tous les sites de l'Hôpital du Valais.

- CONSULTATIONS
 - Expertises médicales
 - Génétique médicale
 - Hématologie
 - Immuno-allergologie
 - Maladies infectieuses
- HISTOCYTOPATHOLOGIE
- MÉDECINE DE LABORATOIRE
- MALADIES TRANSMISSIBLES
- MÉDECINE DU TRAVAIL
- MÉDECINE LÉGALE
- MÉDECINE TRANSFUSIONNELLE
- PHARMACIE HOSPITALIÈRE
- PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS
- STÉRILISATION CENTRALE

VISP (027 604 3333)

- ANÄSTHESIOLOGIE UND REANIMATION
- CHIRURGIE
- GASTROENTEROLOGIE
- GYNÄKOLOGIE / GEBURTSHILFE
- HNO
- INNERE MEDIZIN
- INTENSIVMEDIZIN
- KARDIOLOGIE
- KINDERCHIRURGIE
- NEPHROLOGIE
- NEUROLOGIE
- NOTFALL
- PÄDIATRIE – NEONATOLOGIE
- RADIOLOGIE
- TRAUMATOLOGIE
- UROLOGIE
- VISZERALCHIRURGIE

BRIG (027 604 3333)

- ANÄSTHESIOLOGIE UND REANIMATION
- GASTROENTEROLOGIE
- GERIATRIE
- INTERMEDIATE CARE
- KARDIOLOGIE
- ONKOLOGIE – HÄMATOLOGIE
- OPHTHALMOLOGIE
- ORTHOPÄDIE MIT HANDCHIRURGIE, RÜCKENCHIRURGIE, SPORTMEDIZIN
- PALLIATIVMEDIZIN
- PNEUMOLOGIE
- PSYCHIATRIE (MIT ALTERSPSYCHIATRIE SOWIE KINDER- UND JUGENDPSYCHIATRIE)
- RADIOLOGIE
- REHABILITATION
- SCHMERZTHERAPIE

Une technique et un matériel de pointe

L'Hôpital du Valais soigne chaque année environ 40'700 patient-e-s hospitalisé-e-s et près de 462'400 visites ambulatoires sont assurées. Ses domaines d'activité regroupent les soins aigus (chirurgie, orthopédie, médecine interne, anesthésiologie et réanimation, médecine intensive, gynécologie et obstétrique, pédiatrie, urgences, radiologie, oncologie) et les disciplines spécifiques telles que la réadaptation, la gériatrie ainsi que la psychiatrie. L'Institut Central des Hôpitaux (ICH) offre des prestations dans les domaines de la chimie, de la toxicologie, de la génétique, de l'immuno-allergologie, de l'histocytopathologie, de l'hématologie, des maladies infectieuses et de la pharmacie. Les laboratoires de l'Institut réalisent environ deux millions d'analyses par an.

La nouvelle organisation de l'Hôpital du Valais en pôles médicaux spécialisés et la concentration de ses activités par centres de compétences, le rend plus compétitif et plus attractif comme employeur pour l'ensemble des professions liées tant à la médecine générale qu'à la médecine de pointe.

Des conditions de travail avantageuses

A l'Hôpital du Valais, les collaborateurs bénéficient de conditions de travail avantageuses qui font l'objet d'une Convention Collective de Travail régulièrement négociée avec les partenaires sociaux. Parmi les nombreux avantages, il est souligné les 5 semaines de vacances par année et les 6 semaines de vacances dès 40 ans.

Nous offrons également à nos collaborateurs des conditions sociales et de travail attrayantes, un salaire intéressant, ainsi que de nombreuses possibilités de formation et spécialisation.

Travailler à l'étranger est une expérience importante et il est primordial de bien choisir son partenaire. Nous rencontrons des candidats avec des motivations différentes. Notre mission est de vous faciliter cette démarche en vous apportant toutes les informations et le soutien nécessaires. Que vous désiriez venir découvrir la vie en Valais durant quelques mois ou que vous souhaitiez vous installer durablement en Suisse, nous serons heureux de vous accueillir et de pouvoir vous proposer des contrats de travail qui vous conviennent.

Notre objectif est de recruter du personnel qualifié et motivé. Si c'est votre cas, n'hésitez plus et transmettez-nous au plus vite votre dossier de candidature à notre adresse e-mail ou postale que vous trouverez sur notre site internet: www.hopitalvs.ch.

Un dossier complet devra idéalement comprendre:

- votre CV: d'une ou deux pages, actualisé (il représente votre parcours professionnel et décrit vos activités)
- vos diplômes
- vos attestations ou certificats de travail (en Suisse, tout employeur a l'obligation de délivrer un certificat de travail précisant la durée de l'engagement, la fonction et les qualités de la personne)
- vos notes de stages
- vos attestations de formation si le document précise un contenu du cours ou une appréciation.



LES FORMALITÉS EN BREF

La reconnaissance de diplôme

L'étape de la reconnaissance du diplôme dépend de votre pays d'origine et n'est pas toujours exigée. Il est toutefois intéressant de réaliser cette démarche afin de pouvoir bénéficier des mêmes droits que les ressortissants suisses en cas de litige ou afin d'anticiper la demande d'un employeur qui est en droit de l'exiger. Cette procédure a pour objectif de s'assurer que la formation suivie à l'étranger est au moins équivalente à la formation en Suisse.



La première étape à réaliser est de contacter l'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie (OFTT). Ceux-ci vous enverront un formulaire et selon la profession exercée, ils vous indiqueront les démarches à suivre. La liste des institutions concernées est en effet extrêmement longue et l'établissement à contacter dépend de la nature de la formation.



Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie www.bbt.admin.ch

Les différentes autorisations de travail ou permis de travail

Dès la conclusion d'un contrat de travail pour une durée supérieure à 3 mois, une autorisation de travail est obligatoire pour un ressortissant d'un pays de la communauté européenne ou d'un pays membre de l'AELE. Voici les différentes possibilités:

- Si votre contrat est conclu pour une durée inférieure à 12 mois, le **permis L** est nécessaire.
- Si votre contrat est conclu pour une durée supérieure à 12 mois ou de manière indéterminée, le **permis B** est nécessaire.
- Si vous êtes frontaliers et que vous conservez votre domicile dans votre pays d'origine, un **permis G** doit être obtenu. Vous êtes alors dans l'obligation de rentrer chez vous au minimum une fois par semaine.
- Le **permis C** d'établissement est accordé après un séjour régulier et ininterrompu de cinq ans en Suisse.

Si votre contrat de travail est conclu pour une période inférieure à 3 mois, seule une annonce est obligatoire.



Dans tous les cas, vous n'avez aucune démarche administrative à effectuer concernant les autorisations de travail. Les éventuels frais sont par contre mis à votre charge.



Service de la population et des migrations
www.vs.ch/spm

Si pour certaines personnes, la motivation de venir travailler en Suisse est pécuniaire, c'est avant tout pour la qualité du travail, de l'encadrement, de la rigueur et de la précision suisses que les gens restent en Suisse. Pour la plupart des professions, et ce indépendamment de l'expérience, les salaires suisses sont attrayants. Il n'est cependant pas dans nos coutumes de demander «combien?» avant d'avoir discuté de tous les autres aspects!

Un exemple concret...

Le tableau ci-dessous reprend un récapitulatif des différentes charges sociales déduites automatiquement d'un salaire brut mensuel d'un montant de CHF 5'000.- d'un collaborateur âgé de plus de 25 ans et au bénéfice d'un contrat d'une durée de plus de 3 mois:

L'employeur participe également aux charges sociales pour chaque employé à raison de 20.69%.

Designation	Base	Taux	Montant
Salaire mensuel	0.00	100.000 %	5'000.00
Salaire brut			5'000.00
AVS / AI / APG	5'000.00	5.150 %	257.50
Allocations familiales	5'000.00	0.300 %	15.00
Chômage	5'000.00	1.100 %	55.00
Assurance-accidents	5'000.00	0.932 %	46.60
Assurance-accidents complémentaire	5'000.00	0.167 %	8.35
Perte de gain maladie	5'000.00	1.010 %	50.50
LPP PRESV	5'000.00	6.000 %	300.00
RETASV (Taux réel 1.5%)	5'000.00	1.400 %	70.00
Contribution professionnelle	5'000.00	0.200 %	10.00
Total déductions charges sociales			812.95
Salaire net			4'187.05
Versement en espèces			4'187.05

Les impôts

Si vous êtes salarié, au bénéfice d'un **permis B ou L**, vous serez assujettis à un impôt à la source. Le montant de l'impôt est ainsi prélevé mensuellement sur votre salaire, votre employeur se chargeant lui-même de le verser à l'Office des impôts du canton concerné.

Il est utile de contacter le Centre des impôts de votre domicile afin de déclarer votre nouvelle adresse à l'étranger. Si vous êtes frontaliers détenteurs d'un **permis G** vous restez résidents dans votre pays d'origine. Dans le cas où vous retournez quotidiennement à votre domicile, vous n'êtes pas soumis à l'impôt à la source et vous devez remettre à votre employeur une attestation de résidence fiscale visée par le Centre des impôts de votre domicile chaque année. Si vous ne retournez pas tous les jours à votre domicile ou que vous ne remettez pas l'attestation de résidence à votre employeur, vous êtes soumis à l'impôt à la source sur le revenu de votre activité.



Le taux d'imposition varie en fonction de votre situation familiale et du lieu de la mission.

AVS-AI-APG

AVS (Assurance Vieillesse-Survivants) **AI (Assurance Invalidité)**

Cette assurance correspond au **1^{er} pilier (Prévoyance d'Etat)** du système de retraite et de prévoyance suisse, qui en compte 3.

Elle est obligatoire pour tous ceux qui habitent ou travaillent en Suisse et a pour but de compenser en partie la baisse ou la perte de revenu suite à une cessation d'activité (retraite, invalidité, décès) afin de garantir un niveau de vie minimum.

APG (Assurance Perte de Gain)

Cette assurance garantit la perception d'une partie du salaire en cas de maternité.



AVS-AI-APG www.avs-ai.info/index.html?lang=fr

Caisse de compensation du canton du Valais
www.avs.vs.ch/siteAVS/Francais/Index.jsp

Les allocations familiales

En Valais, les allocations familiales comprennent:

- des **allocations pour enfant** (CHF 275.-/mois par enfant pour les deux premiers et CHF 375.-/mois dès le troisième enfant)
- des **allocations de formations professionnelles** (CHF 425.-/mois par enfant pour les deux premiers et CHF 525.-/mois dès le troisième enfant)
- des **allocations de naissance ou d'adoption** (CHF 2'000.-/enfant en cas de naissance ou d'adoption unique et CHF 3'000.-/enfant en cas de naissance ou d'adoption multiple).

Le droit aux allocations familiales naît et expire avec le droit au salaire; le revenu minimal couvrant ce droit s'élevant à CHF 6'960.-/année.

En tant qu'originaire d'un pays membre de l'UE et résidant en Suisse avec votre famille, vous bénéficiez des allocations familiales suisses.

L'assurance chômage (AC)

Le droit au chômage des détenteurs d'un **permis B ou L** est ouvert dans le pays du dernier emploi. Le nombre des périodes de cotisation réalisées dans un pays de l'UE/AELE (à l'exception de l'Allemagne, accord spécial) est totalisé et compte comme périodes de cotisation si un emploi soumis à cotisation a été exercé après l'arrivée en Suisse. Si vous êtes dans ce cas et que vous êtes domicilié en Suisse, vous bénéficiez du droit au chômage selon les règles de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI). Vous avez dès lors droit à l'indemnité de chômage dès que vous avez exercé une activité soumise à cotisation durant 12 mois au cours des deux années précédant la survenance au chômage. Vous bénéficiez de plus du droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (chômage partiel). L'indemnité journalière de chômage s'élève selon votre cas à 70% ou à 80% du gain assuré.

Si vous êtes frontalier et êtes en possession d'un permis G, vous n'avez de droit à l'assurance-chômage en Suisse, faute de domicile et vous bénéficiez des prestations de chômage de votre pays d'origine.

L'assurance-accident (LAA)

Les employés en Suisse sont assurés automatiquement par leur employeur contre les accidents professionnels. Vous le serez également pour les accidents non professionnels si vous travaillez plus de huit heures par semaine.



Si vous travaillez moins de 8 heures par semaine, il est **obligatoire** que vous contractiez une assurance-accident auprès d'un organisme compétent. C'est aussi le cas si des personnes vous accompagnent (homme ou femme au foyer, enfants,...)



Base légale

www.admin.ch/ch/f/rs/c832_20.html

Perte de gain maladie

Cette assurance garantit le versement d'une indemnité maladie de 90% du salaire du 31^e au 720^e jour de maladie. Le salaire est versé par l'employeur durant le 1^{er} mois de maladie.

LPP PRESV – Prévoyance professionnelle et RETASV – Retraite anticipée

Cette assurance correspond au **2^e pilier (Prévoyance professionnelle)** du système de retraite et de prévoyance suisse.

Elle est obligatoire pour tous ceux qui travaillent en Suisse et complète la couverture de l'AVS, pour que l'ensemble des deux premiers piliers couvre environ 60% du dernier salaire.

Contribution professionnelle

Cette contribution est prélevée auprès de chaque employé qui est engagé selon les conditions de la Convention Collective de Travail. Elle assure le financement des frais des partenaires sociaux.



Assurances obligatoires à contracter à titre privé:

L'assurance-maladie:

La souscription à l'assurance maladie de base (LaMal) est obligatoire pour les résidents en Suisse détenteurs d'un permis de travail de plus de 3 mois (**permis B, L ou C**), et pour les détenteurs d'un permis de résidence (résidents étrangers qui ne travaillent pas mais vivent en Suisse, comme les membres de la famille sans activité par exemple).



Les démarches sont à entreprendre **dans les 3 mois** qui suivent l'installation dans le pays.

Les règles concernant l'assurance maladie des **frontaliers** ne sont pas les mêmes et dépendent de votre pays d'origine.



Base légale
www.admin.ch/ch/f/rs/832_102/index.html

Office fédéral de la santé publique
www.bag.admin.ch

L'assurance responsabilité civile pour véhicule:

Cette assurance couvre les dégâts matériels et corporels causés par le véhicule assuré à des tiers uniquement. Les conditions et couvertures sont semblables pour toutes les compagnies.



S'INSTALLER EN SUISSE

Louer un appartement ou une maison

Vous venez d'obtenir votre diplôme et souhaitez vivre l'expérience suisse? Vous êtes un spécialiste de l'intérim et travaillez, depuis des années, d'un pays à l'autre, d'un établissement à l'autre? Vous souhaitez vivre une première expérience avant de prendre la décision de vous installer en Suisse? Bref, vous êtes actuellement établi dans un pays européen et vous souhaitez travailler en Valais pour quelques mois? Nous pouvons vous proposer à votre charge des chambres meublées ou studios dans les établissements hospitaliers pour personnes célibataires. Nous coordonnons également les démarches afin de proposer des missions (ou des Contrats à Durée Déterminée: CDD) dans la même région, parfois dans le même établissement aux personnes qui se déplacent en couple, si vous êtes dans le milieu médical.

Pour un emploi à plus long terme vous pouvez louer un bien. Pour le faire une caution vous sera demandée par le propriétaire, en général égale à 3 mois de loyer, qui sert de garantie et qui sera bloquée sur un compte spécial pendant toute la durée de la location.



Cette caution vous sera remise dans sa totalité lors de votre départ si l'état du bien ne présente pas de dommage et si rien de spécial n'est soulevé lors de l'état des lieux de sortie.



Homegate
Immoscout24

www.homegate.ch
www.immoscout24.ch

Le déménagement

Les effets personnels ou professionnels:

Il est recommandé de contacter les douanes suisses et françaises et de leur annoncer votre passage de la frontière où plusieurs formalités sont à effectuer.



En tant qu'étranger désirant emménager en Suisse vous serez dans la plupart des cas **exonéré** des diverses redevances et taxes douanières si les biens que vous importez sont des biens personnels ou professionnels achetés depuis **plus de 6 mois**.



Administration fédérale des douanes (AFD)
www.ezv.admin.ch



Le véhicule



Le véhicule doit être annoncé dès l'importation en Suisse.

Si vous êtes en cours de domiciliation en Suisse et que vous décidez d'importer votre véhicule, acheté dans votre pays d'origine, vous devrez:

- **Effectuer les formalités de dédouanement** (en Suisse et dans votre pays d'origine). Si vous avez acheté votre véhicule au moins 6 mois avant votre arrivée en Suisse, votre véhicule fera partie de vos biens bénéficiant de l'exonération des droits de douane à titre d'effet de déménagement. Si vous l'avez acheté moins de 6 mois avant votre arrivée en Suisse, vous devrez vous acquitter des différentes taxes (TVA, taxes et droit de douane, impôt à la consommation).
- **Assurer votre véhicule** auprès d'une assurance en Suisse.
- **Faire une demande d'immatriculation** auprès du service de la sécurité routière et de la navigation du Valais.

Le regroupement familial

L'accord sur la libre circulation des personnes prévoit que **tout citoyen de l'UE/AELE**, quelle que soit sa nationalité, ayant acquis le droit de séjourner en Suisse peut bénéficier du regroupement familial et ainsi se faire accompagner de son conjoint et de ses descendants, des descendants de son conjoint (de moins de 21 ans ou à sa charge), de ses ascendants, et de ceux de son conjoint (à sa charge).



Il faut pour cela que vous disposiez d'un logement convenable et de moyens financiers suffisants pour subvenir à vos besoins ainsi qu'à ceux des personnes à votre charge.

L'autorisation de séjour accordée aux membres de votre famille a la même durée de validité que la vôtre. Ces derniers ont le droit d'exercer un emploi sur tout le territoire suisse et dans la branche économique de leur choix. Ils bénéficient des mêmes avantages sociaux et fiscaux que les citoyens suisses.

Effectuer les premières démarches administratives

- S'annoncer au Contrôle des habitants de sa commune.
- S'inscrire auprès de son Ambassade.
- S'annoncer auprès du service de la sécurité routière et de la navigation.
- S'assurer.



ADRESSES UTILES

- **Hôpital du Valais** – www.hopitalvs.ch – www.spitalvs.ch
- **Reconnaissance des diplômes étrangers**
 - **Confédération suisse**
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) – www.bbt.admin.ch
 - **Canton du Valais** – www.vs.ch
 - Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 - Service de la santé publique
 - Avenue du Midi 7, 1950 Sion
 - +41 (0)27 606 49 00 – www.vs.ch/sante
 - **Croix rouge suisse** – www.redcross.ch
- **Etablissement des autorisations de séjour et permis de travail – étrangers UE/AELE**
 - **Canton du Valais** – www.vs.ch
 - Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 - Service de la population et des migrations
 - Avenue de la Gare 39, 1950 Sion
 - +41 (0)27 606 55 52 – www.vs.ch/spm
 - **Ville de Sion** – www.sion.ch
 - Contrôle des habitants
 - (inscription et demande de permis)
 - Espace des Remparts 6, 1950 Sion
 - +41 (0)27 324 15 36
 - **Confédération suisse**
 - Office fédéral des migrations
 - www.bfm.admin.ch
- **Prestations sociales – AVS-AI-APG**
 - **Caisse de compensation du Canton du Valais AVS et AI**
 - Avenue de Pratifori 22, 1950 Sion
 - +41 (0)27 324 91 11
 - www.avs.vs.ch/siteAVS/Francais/Index.jsp
 - **Caisse de compensation AVS-AI** - www.avs-ai.ch
- **Assurance-maladie**
 - **Confédération suisse**
 - Office fédéral de la santé publique (OFSP)
 - www.bag.admin.ch
 - **Canton du Valais** – www.vs.ch
 - Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 - Service de la santé publique
 - Avenue du Midi 7, 1950 Sion
 - +41 (0)27 606 49 00 – www.vs.ch/sante
- **Louer un appartement ou une maison**
 - **Homegate** – www.homegate.ch
 - (Portail de l'immobilier en suisse)
 - **Immoscout24** – www.immoscout24.ch
 - **Comparis** – www.comparis.ch
 - (Comparaison en matière d'assurances, de logement, de téléphonie, d'immobilier)

- **Déménagement – effets personnels et professionnels**
 - **Confédération suisse**
 - Administration fédérale des douanes (AFD)
www.ezv.admin.ch
- **Déménagement – véhicule**
 - **Confédération suisse**
 - Administration fédérale des douanes (AFD)
www.ezv.admin.ch
 - **Canton du Valais – www.vs.ch**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
Service de la sécurité routière et de la navigation
Avenue de France 71, Case postale 1247, 1951 Sion
+41 (0)27 606 71 00 – www.vs.ch/autos
- **S'annoncer au Contrôle des habitants de sa commune.**
 - **Ville de Sion – www.sion.ch**
 - Contrôle des habitants
(inscription et demande de permis)
Espace des Remparts 6, 1950 Sion
+41 (0)27 324 15 36
- **S'inscrire auprès de son Ambassade**
 - **Consulat Général Genève**
Cour des Bastions, 1205 Genève
+41 (0)27 319 00 00
 - **Agence consulaire de France à Sion**
Avenue des Mayennets 5, 1950 Sion
+41 (0)27 323 79 23 – www.sion.ch
- **S'annoncer auprès du service de la sécurité routière et de la navigation.**
 - **Canton du Valais – www.vs.ch**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
Service de la sécurité routière et de la navigation
Avenue de France 71, Case postale 1247, 1951 Sion
+41 (0)27 606 71 00 – www.vs.ch/autos
- **S'assurer**
 - **Comparis – www.comparis.ch**
(Comparaison en matière d'assurances, de logement, de téléphonie, d'immobilier)
- **Divers**
 - **Portail national suisse – www.ch.ch**
 - **Valais tourisme – www.valais.ch**
 - **Travailler en Suisse – www.travailler-en-suisse.ch**

